

# REVISION DU SCoT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

## COMPTE RENDU – ATELIER ENVIRONNEMENT

Le bureau d'études Impact et Environnement présente les données de cadrage recueillies lors de l'analyse et des ateliers territoriaux de mars 2016, pour en dégager des enjeux du SCoT révisé. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

En préambule, une présentation du projet de révision du SCOT a été effectuée par Quentin MACKRÉ du bureau d'étude Terres Neuves. Elle abordait les thèmes suivants :

- Rappel des enjeux de la révision et calendrier
- Rappel de la méthodologie et des moyens d'actions d'un SCoT
- Rappel de la loi NOTRe et conséquences sur le périmètre du SCoT

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

### I. Ressources naturelles

#### I.1. L'eau

- **Alimentation en eau potable :**

- Conscient des problèmes de qualité de l'eau potable, les élus ont précisé que des études sont en cours pour améliorer la situation (à Orveau-Bellesauve par exemple).

- Il a également été indiqué une quantité trop élevée de sélénium en sortie d'usines de traitement des eaux sur plusieurs communes du territoire.

- **Assainissement :**

- Le diagnostic a mis en évidence des opérations de rénovation engagées sur plusieurs stations d'épuration. Dans ce cadre, il a été confirmé que la rénovation de l'assainissement collectif sur Pithiviers est terminée.

- L'accent a été mis sur un besoin de réflexion quant à la localisation des stations et réseaux, dont découlent les choix d'implantations pour les futures constructions.

- Les élus ont tenu à préciser que la baisse des subventions par l'Agence de l'eau Seine Normandie - pour les petites stations en territoire rural - complique le développement de l'assainissement collectif. Le coût des travaux, en effet, est souvent prohibitif, tant pour les communes que pour les ménages (ex : micro-stations et systèmes d'assainissement non-collectif).

- **Eaux pluviales :**

- Le diagnostic et les élus ont mis en évidence le faible niveau de connaissance des réseaux de gestion des eaux pluviales.

- Les élus sont revenus sur les dernières inondations relativement traumatisantes, venant mettre en lumière la thématique de la ressource en eau et plus particulièrement de la gestion

des eaux pluviales. La récente inondation a, par exemple, impactée 22 familles sur les communes de Pithiviers et Dadonville.

- De manière plus fréquente, la commune de Puisseaux fait face à un problème récurrent de pluies d'orages, provoquant l'inondation de maisons du bourg.

- Il a été indiqué que le RSD (Règlement Sanitaire Départemental) demande une gestion à la parcelle des eaux pluviales dans le cas d'une impossibilité de se raccorder au réseau pluvial. Cette information est à vérifier afin de potentiellement l'intégrer comme rappel réglementaire dans le SCOT.

- **Zones humides :**

- L'inventaire des Zones Humides sur le contrat de bassin versant Essonne amont vient préciser la cartographie de l'étude TVB du Pays. Il a été rappelé également que l'inventaire à l'échelle du bassin versant n'exempte pas les communes d'effectuer un inventaire précis, notamment sur leurs zones à urbaniser.

- Les enjeux rejoignent globalement ceux du contrat global Essonne amont et plus largement du SAGE Nappe de Beauce, portés par le Pays

## I.2. Ressources du sous-sol

- En termes de productivité, M. Le Maire de Dadonville a indiqué que la carrière est aujourd'hui sous-exploitée. Pour information, une prolongation et une extension de l'exploitation sont à l'étude, sur des volumes plus importants.

- Dans le cas des besoins du territoire en matériaux, la présidente du Pays a tenu à rappeler que la production de mâchefers sur le territoire peut potentiellement remplacer les sous-couches du réseau routier.

- Certains points du Schéma Départemental des Carrières inquiètent les élus du Pays et la Chambre d'Agriculture, comme la demande de réduction de l'extraction des alluvions en lit majeur de la Loire et du Loing et leur remplacement par les calcaires de Beauce. Le questionnement se fait sur la possible consommation foncière de territoire agricole pour la mise en place de nouvelles carrières.

- Ce questionnement est renforcé par l'intervention de La Chambre d'Agriculture qui prend en exemple les retours mitigés de la part des agriculteurs sur la remise en culture des carrières en fin d'exploitation

## II. Patrimoine Naturel et TVB

- **L'occupation des sols et les zonages réglementaires :**

- Les élus demandent à ce que l'analyse des zonages réglementaires tienne compte du nouveau zonage Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et valons voisins », actuellement en attente de validation.

- **Espèces exotiques invasives :**

- Il a été spécifié que le contrat global Essonne amont intègre la problématique des espèces exotiques envahissantes.

- Par ailleurs, les espèces jugées « envahissantes » présentent d'autres vertus. Le faux-acacia, par exemple, a un fort potentiel mellifère. Face au développement des espèces porteuses de ravageurs, les élus ont émis le souhait de voir apparaître une réglementation et/ou un système d'alerte (ex : chenilles processionnaires).

- Au moment d'aborder l'enjeu de la reconnexion des milieux urbains et du milieu naturel, en intégrant le principe de Nature en ville, les intervenants ont spécifié que certaines communes réduisent leurs espaces verts en raison de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le coût de gestion des espaces verts communaux devenant une charge trop lourde pour les communes.

### III. Climat, Air, Energie

- **Changement climatique :**

- Face au risque inondation, les personnes présentes ont confirmé l'existence de nombreux obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau du territoire. Ceux-ci ont une influence notable sur l'importance des crues. La réflexion pour l'adaptation aux aléas exceptionnels en lien avec le changement climatique est apparue comme une priorité pour les élus. Ils intègrent bien la nécessité d'une réflexion concertée et l'intérêt du SCoT en ce sens.

- **Energie et gaz à effet de serre :**

- Il a été indiqué que la vente supplémentaire d'électricité par le Centre de Valorisation Energétique de Pithiviers est conditionnée par la validation d'un dossier de serres chauffées.

- Les capacités de déplacement sont apparues comme prioritaires sur le territoire, cette problématique transversale intégrant bien le volet énergétique.

- Il y a une opposition à l'éolien sur le territoire :

- Présence d'associations positionnées contre l'éolien ;

- Ressenti négatif vis à vis de la volonté du préfet de faire accepter les projets éoliens, parfois contre l'avis des communes.

- Les élus du Pays ont spécifié que la réalisation du projet de méthaniseur dépend, pour partie, de la participation financière de l'ADEME.

- **Qualité de l'air :**

- Pour le système de chauffage au bois, il y a une incompréhension des élus car l'ADEME subventionne le bois éclaté mais pas le système au bois moulé, qui présente pourtant une unité de production sur le territoire.

- Reformulation d'un enjeu préconisé : « Favoriser le recours aux systèmes alternatifs de chauffage plus performants » ou « limiter l'utilisation de système de chauffage non performant ».

### IV. Risques et nuisances

- **Risques naturels et technologiques**

- Les élus ont exprimé le souhait de favoriser la mise en place de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) afin de pouvoir réagir en cas de crise, comme lors des inondations.

Il a été rappelé que des DICRIM sont mis en place pour informer les populations.

- **Nuisances sonores**

- Les élus ont rappelé que le trafic routier peut être générateur de nuisances importantes dans certains bourgs.

- Par ailleurs, certains comportements (mini-motos, quads...) et choix d'aménagement (revêtement de chaussée) peuvent augmenter les nuisances.

- **Pollution lumineuse**

- Deux communes sont engagées dans une démarche de ville étoilée (réduction de l'éclairage public) : Coudray et Dadonville.

## V. Gestion des déchets

- Il a été précisé que le site d'installation de la plateforme de compostage à Dadonville est également le site d'extraction de granulats, cela suppose une interrelation entre ces entités.

- Impact et Environnement a demandé un retour d'information sur les décharges non autorisées par les communes concernées. La réhabilitation de ces décharges se confronterait à leur statut de propriété privée. Il a été confirmé l'opacité des activités qui s'y déroulent.

- L'enjeu d'installation d'une unité de stockage des déchets dangereux ou des déchets inertes se confronte à la problématique de consommation foncière de terres agricoles.